Université Paris Cité

Arrêté de création de commission
au titre de recrutement par contrat de chaire de professeur junior

Le Président de l' UNIVERSITE PARIS CITE,

VU le code de l'éducation, notamment dans ses articles L. 712-2, 5, L. 952-6-2 et le cas échéant L713-9;

VU le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 modifié relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche;

VU le cas échéant, l'avis du directeur de la composante L713-9 concernée par un recrutement sur emploi d'enseignant-chercheur;

VU le procès-verbal de délibération du conseil académique restreint de l' UNIVERSITE PARIS CITE dans sa séance du 12/10/2026, portant avis favorable sur la composition nominative de la commission de recrutement de chaire de professeur junior et sur la nomination du président et, le cas échéant, du vice-président;

ARRETE :

Article 1 : Une commission chargée, dans une première séance d'examiner les candidatures, puis dans une deuxième séance d'auditionner les candidats et dresser la liste des candidats jugés aptes à être recrutés en les classant par ordre de mérite selon leurs projets de recherche et d'enseignement, est créée dans le cadre du recrutement de chaire de professeur junior à conduire sur l'emploi 262447 en 64 - Biochimie et biologie moléculaire, 65 - Biologie cellulaire, pour une prise de fonctions le 01/12/2026.

Article 2 : Sont nommés membres de la commission pour l'emploi désigné ci-dessus :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Interne ou externe	Spécialiste ou non spécialiste
Madame	KORGANOW	ANNE-SOPHIE	Externe	Spécialiste
Madame	CHAUSSAIN	CATHERINE	Interne	Non spécialiste
Monsieur	MATARESE	Giuseppe	Externe	Spécialiste
Monsieu				

r	VENTECLEF	Nicolas	Interne	Non spécialiste
Monsieur	MIYARA	Makoto	Externe	Spécialiste
Madame	TARTE	Karine	Externe	Spécialiste
Monsieur	PIERRE	Philippe	Externe	Spécialiste
Madame	ESSER	Nathalie	Externe	Spécialiste
Monsieur	SAOUDI	Abdel	Externe	Spécialiste

Article 3 : Est nommé(e) président.e du comité de sélection créé pour l'emploi désigné ci-dessus, et le cas échéant, est nommé(e) vice-président.e :

PIERRE Philippe

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de l'Université est chargé(e) de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 12/10/2026

Édouard KAMINSKI,

Université Paris Cité

Pour le Président et par délégation

Benoît GELINEAU

Directeur Général Délégué des Ressources Humaines et des Organisations

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux auprès du président de l'université (DRH) ;

- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif du ressort de l'établissement.

Vous pouvez exercer directement un recours contentieux devant obligatoirement intervenir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision.

Vous pouvez également introduire un recours gracieux auprès du président de l'université auteur de l'acte. Si ce recours est exercé dans les 2 mois de la publicité de la décision, il proroge une seule fois les délais de recours contentieux.

Vous conservez ainsi la possibilité de former un recours contentieux dans un délai de 2 mois, à compter de la décision intervenue sur ledit recours gracieux. Cette décision peut être explicite ou implicite(absence de réponse de l'administration pendant 2 mois).

Dans les cas exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite –et donc dans un délai de 4 mois à compter de la date du présent avis-, vous disposez à nouveau d'un délai de 2 mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.